



Écoles Européennes
Bureau du Secrétaire général

Administration
Comptabilité

Réf. : 2011-02-D-16-fr-1

Original : FR

Version : FR

Budget 2011 des Ecoles européennes : Nouvelle proposition.

COMITE BUDGETAIRE

Réunion des 15 et 16 mars 2011 au BSGEE à Bruxelles, Salle -
1/15 à partir de 9h30



Écoles européennes
Bureau du Secrétariat général

Administration
Comptabilité

ANNEXE I

PROCEDURE ECRITE n°. 2011/9

Objet : Budget 2011

Adaptation des budgets des Écoles européennes à la contribution réduite des Communautés européennes.

Lors de la réunion du Conseil supérieur du 1er au 3 décembre 2010, le représentant de la Commission européenne a informé le Conseil supérieur que, considérant une proposition récente de la Commission européenne, une nouvelle procédure budgétaire en rapport avec le budget-EU 2011 devait être mise en œuvre.

La nouvelle proposition, qui a entre-temps été acceptée par le Conseil et par le Parlement, prévoit de limiter la contribution au budget des Écoles européennes à 163 962 991 euros.

Cette mesure signifie une coupe de 7 193 492 euros par rapport à la contribution de 171 156 483 euros prévue dans la proposition initiale du Conseil supérieur d'avril 2010, qui est donc ramenée à 163 962 991 euros.

Dans le cas présent, le règlement financier prévoit à son article 14, point 3, d'adapter par des mesures appropriées le budget des Écoles européennes :

Si le montant des contributions provenant des organisations visées au paragraphe 1 est différent du montant inscrit au projet de budget, le Conseil supérieur, à l'initiative du Secrétaire général, prend les mesures appropriées et arrête le budget au plus tard le 15 mai de l'exercice concerné.

La perte des 7 193 492 euros qui remet en cause l'équilibre du budget ne peut être compensée par des recettes supplémentaires ; il convient donc de redonner au budget son équilibre en élaguant les dépenses pour un montant équivalent.

Un examen des budgets en étroite coopération avec chaque école a déterminé les réductions possibles dans leurs dépenses.

Les crédits inscrits aux postes budgétaires 60 1901 des différents budgets des écoles au titre de l'adaptation des traitements à compter du 1er juillet 2010, telle qu'elle était prévue dans le budget 2011, représentaient une hausse de 2,5 %. Après avoir ramené la progression de l'adaptation des traitements à seulement 0,1 %, il ressort un excédent qui permet en large partie de couvrir la perte de recettes. D'autres économies peuvent être réalisées en abaissant jusqu'à 5,2 % le taux des coefficients correcteurs appliqués aux établissements au niveau local, à l'exception de la Belgique et du Luxembourg.

En outre, le budget de l'EE de Luxembourg I sera amputé d'un montant de l'ordre 200 000 euros qui avait été prévu dans le budget initial comme contribution supplémentaire aux organismes sociaux des services communautaires résidant du Luxembourg.

Dans le budget du secrétariat général, quelques réductions importantes sont prévues en sus des diminutions des crédits dédiés à l'adaptation des traitements, notamment dans le poste des dépenses administratives.

Les coupes dans les dépenses pour un montant total de 8 232 550 euros couvrent la réduction de la contribution UE prévue dans le budget de la Commission à hauteur de 7 193 492 euros qui la ramène à 163 962 991 euros. Ces réductions des dépenses de 8 232 550 euros couvrent en partie la diminution des recettes attendues dans les écoles de Bergen, de Culham et de Karlsruhe.

En raison de l'évolution du cours du change de la livre sterling par rapport à l'euro et du fait également de la progression du coefficient correcteur, le budget de l'école de Culham ne peut être diminué, et doit au contraire être augmenté à hauteur de 631 095 euros. Consécutivement au résultat du budget 2010 inscrit pour un montant de 203 000 euros ainsi que des diminutions attendues des recettes, entre autres celles touchant les traitements nationaux des enseignants détachés, la contribution de la Commission est augmentée de 590 720 euros par rapport à la version du budget présentée en avril 2010

Le montant porté au poste des recettes « 70 5101 Excédent de Gestion – exercice antérieur » dans les budgets des écoles de Bruxelles II, de Francfort et de Karlsruhe est de 1 485 000 euros qu'il conviendra d'équilibrer par une augmentation correspondante de la contribution UE. Par contre, un montant total de 2 512 075 euros doit être repris sur les excédents des autres écoles et la contribution UE à chacune des écoles doit être diminuée de façon correspondante. Le montant de 1 027 075 résultant de l'équilibrage des déficits dans les trois écoles précitées est destiné à compenser les baisses de recettes accusées dans les écoles de Bergen, de Culham et de Karlsruhe, dans la mesure où ces baisses ne peuvent pas être compensées par des coupes dans les dépenses.

Les excédents à hauteur de 740 978 euros qui restent inscrits aux budgets des écoles seront repris au moment de la dernière tranche de la contribution UE, lorsque les ressources réellement nécessaires seront connues.

Le projet de budget modifié dispose des crédits nécessaires pour pourvoir aux adaptations des rémunérations dont la décision est toujours pendante, notamment les ajustements prévus au 1er juillet 2009 pour un taux qui est maintenant de 3,7 % au lieu de 1,85 % initialement, de même que les ajustements prévus au 1er juillet 2010 pour un taux de +0,1 %, ainsi que les diminutions affectant en conséquence les coefficients correcteurs.

Proposition :

Le Comité budgétaire est invité à recommander au Conseil supérieur l'acceptation de la proposition du Secrétaire général qui respecte les limites fixées par l'Autorité budgétaire pour la contribution de la Commission.

BUDGET 2011, NOUVELLE PROPOSITION DU SECRETAIRE GENERAL SELON L'ARTICLE 14 (3) DU REGLEMENT FINANCIER

ECOLE	BUDGET 2011 VERSION AVRIL 2010	AUTRES RECETTES	CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE VERSION CSup Avril 2010	BUDGET 2011 NOUVELLE PROPOSITION FEVRIER 2011	AUTRES RECETTES RÉVISÉES	CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE PROPOSITION FEVRIER 2011	DIFFÉRENCES FEVRIER 2011/AVRIL 2010		
							Budget	AUTRES RECETTES	CONTRIBUTION COMMUNAUTAIRE
1	2	3	4	5	6	7	8	9	
Alicante	14.124.357	5.985.195	8.139.162	13.676.357	6.185.195	7.491.162	-448.000	200.000	-648.000
Brüssel I	35.922.583	9.609.997	26.312.586	35.005.583	9.869.997	25.135.586	-917.000	260.000	-1.177.000
Brüssel II	34.372.858	10.681.999	23.690.859	33.492.858	9.916.999	23.575.859	-880.000	-765.000	-115.000
Brüssel III	32.635.089	8.424.236	24.210.853	31.833.089	8.854.236	22.978.853	-802.000	430.000	-1.232.000
Brüssel IV	9.038.922	1.925.553	7.113.369	8.870.190	2.246.821	6.623.369	-168.732	321.268	-490.000
Bergen	9.649.647	4.378.527	5.271.120	9.252.334	3.992.629	5.259.705	-397.313	-385.898	-11.415
Culham	9.148.989	4.362.939	4.786.050	9.780.084	4.403.314	5.376.770	631.095	40.375	590.720
Frankfurt	12.437.511	5.542.337	6.895.174	11.937.511	5.497.337	6.440.174	-500.000	-45.000	-455.000
Karlsruhe	13.832.110	10.937.119	2.894.991	12.537.718	8.807.873	3.729.845	-1.294.392	-2.129.246	834.854
Luxemburg I	42.638.283	14.161.516	28.476.767	41.325.317	14.221.516	27.103.801	-1.312.966	60.000	-1.372.966
Luxemburg II	8.315.873	3.140.870	5.175.003	8.245.801	3.435.870	4.809.931	-70.072	295.000	-365.072
Mol	13.050.566	5.695.351	7.355.215	12.760.566	6.233.031	6.527.535	-290.000	537.680	-827.680
München	24.140.310	23.769.653	370.657	24.140.310	23.769.653	370.657	0	0	0
Varese	20.925.219	9.231.275	11.693.944	19.945.219	9.291.275	10.653.944	-980.000	60.000	-1.040.000
Bureau SecGen	9.999.114	1.228.381	8.770.733	9.195.944	1.310.144	7.885.800	-803.170	81.763	-884.933
TOTAL	290.231.431	119.074.948	171.156.483	281.998.881	118.035.890	163.962.991	-8.232.550	-1.039.058	-7.193.492

	A	B	C	D	E	F	G	H	I
	Excédent prévisible de la clôture 2010	A transferer vers le Fond de Reserve	Excédent à budgétariser en recettes du Budget 2011	Excédent utilisé dans le budget 2011	Déficit de 2010 à inscrire dans le budget 2011	Déficit/excédent en recettes en 2011 prévisibles	Réduction des dépenses	Evolution de la Contribution communautaire	Excédent restent disponible
	Total estimated surplus of the closure 2010	Transferred to Reserve Fund	Surplus to be carried forward as receipt to Budget 2011	Surplus used in the 2011 Budget	2010 deficit to be covered in 2011	Expected deficit/surplus in receipts in 2011	Reduction of expenditures	Evolution of the EU Contribution	Remaining surplus
	Erwarteter Überschuss aus dem Abschluss 2010	Auf den Reserve Fonds zu übertragen	Überschuss im Haushalt 2011 zu vereinnahmen	Überschuss im Haushalt 2011 veranschlagt	Defizit aus 2010 im Haushalt 2011 zu veranschlagen	Vorhersehbares Defizit/Überschuss in Einnahmen 2011	Ausgabenkürzungen	Entwicklung des EU Beitrags	Verbleibender Überschuss
Alicante	284.565	0	284.565	200.000	0	0	448.000	-648.000	84.565
Brussels I	317.617	0	317.617	260.000	0	0	917.000	-1.177.000	57.617
Brussels II	-761.831	0	-761.831	0	-765.000	0	880.000	-115.000	0
Brussels III	520.774	0	520.774	430.000	0	0	802.000	-1.232.000	90.774
Brussels IV	386.273	0	386.273	300.000	0	21.268	168.732	-490.000	86.273
Bergen	41.395	0	41.395	41.395	0	-427.293	397.313	-11.415	0
Culham	203.275	0	203.275	203.000	0	-162.625	-631.095	590.720	275
Frankfurt	-39.627	0	-39.627	0	-45.000	0	500.000	-455.000	0
Karlsruhe	-669.151	0	-669.151	0	-675.000	-1.454.246	1.294.392	834.854	0
Lux I	126.802	0	126.802	60.000	0	0	1.312.966	-1.372.966	66.802
Lux II	336.030	0	336.030	260.000	0	35.000	70.072	-365.072	76.030
Mol	608.533	0	608.533	537.680	0	0	290.000	-827.680	70.853
Varese	123.356	0	123.356	60.000	0	0	980.000	-1.040.000	63.356
OSG *)	354.729	50.296	304.433	160.000	0	0	803.170	-884.933	144.433
Total	1.832.740	50.296	1.782.444	2.512.075	-1.485.000	-1.987.896	8.232.550	-7.193.492	740.978

*)

L'utilisation d'un part de l'excédent de la clôture 2010 et la réduction des dépenses réduit la contribution communautaire par 884.933 € et la contribution de l'EE de Munich par 78.237 €

The use of a part of the surplus of 2010 and the reduction of expenditures reduces the EU-Contribution by 884.933 € and the Contribution of the ES Munich by 78.237 €

Die Verwendung eines Teils des Überschusses aus 2010 sowie die Ausgaben senkungen reduzieren den EU-Beitrag um 884.933 €, den Beitrag der ES München um 78.237 €